

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 JANVIER 2025**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRE Gilles, M. PRADEAU Yves, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoirs : Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LEPEYTRE Chantal donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme PATURAUD Amélie donne pouvoir à Mme LAMETHE Sonia

Membre Excusé :

Secrétaire de séance : Sandrine CLAVEYROLAS.

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance à 20h00.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Sandrine CLAVEYROLAS.

\*\*\*\*\*

► **POSITIONNEMENT ACHAT PROPRIETE FAMILLE PIMPAUD**

Mme La Maire indique que, comme convenu précédemment avec les membres du Conseil Municipal, Mr Pradeau Yves et elle, ont visité la maison de la famille PIMPAUD en vue d'une acquisition par la collectivité.

La visite a permis de constater le bon état général intérieur de la maison, confirmée par la classification en D sur le DPE. Une pompe à chaleur est installée pour l'ensemble du Des travaux de toiture seront toutefois à faire, sur le garage notamment, la toiture de la maison pouvant encore attendre.

Les objectifs de l'achat seraient :

- De proposer la maison en location (maison passerelle) à des jeunes couples, avec enfants si possible, sur une durée limitée (2 ans, 3 ans ? modalités à étudier). Cette période permettrait à ces couples de se positionner sur l'achat éventuel d'un terrain ou d'une maison sur la commune de ST PRIEST LA FEUILLE. Dans l'optique d'attirer de nouveaux habitants sur la commune, nous pourrions tester ce dispositif
- D'utiliser le terrain pour :
  - D'une part créer un cheminement permettant aux enfants de l'école maternelle de se rendre en toute sécurité vers la cantine située à l'école primaire. A l'heure actuelle, le

### COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

déplacement se déroule sur le trottoir bordant la départementale 10, traversant le bourg.

- D'autre part, vendre le reste en terrain constructible et le vendre ou l'utiliser pour une construction communale.
- En outre, la location permettrait d'avoir des recettes régulières supplémentaires en fonctionnement, à une période où nul ne peut dire ce qu'il adviendra du niveau de subventions octroyées aux communes. A noter également l'inflation qui touche les dépenses de fonctionnement année après année.

Le prix proposé est de 145 000 € pour la maison et 25 000 € pour le terrain de 2800 m2, soit un total de 170 000 €.

Une discussion s'engage et un tour de table est fait afin d'avoir l'opinion de tous les élus. Il s'avère que la majorité se prononce favorablement pour le projet, et notamment l'idée d'une maison passerelle. Mr Jean Marc PIOFFRET argumente sur le fait qu'il est d'accord pour l'achat du terrain mais pas pour le pavillon car cette opération ne sera pas rentable et ce n'est pas la vocation d'une commune de proposer du locatif.

Mme la Maire est mandatée pour contacter les vendeurs afin de voir si une petite négociation sur le prix est possible.

Mme La Maire mets aux voix cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité

Adopté à l'unanimité		
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3	
POUR : 12	ABSTENTION : 1	CONTRE : 1

### ► TARIFS DE LOCATION DU GÎTE COMMUNAL LE BORD'EAU- NERVAUD

La présente délibération vise à fixer les tarifs de location à partir du 07 janvier 2025.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la location du gîte communal « Bord'eau » fait l'objet d'un mandat de commercialisation CREUSE LOCA'GÎTES qui est la plateforme de réservation en ligne de « gîtes de France Creuse ». Pour cela le mandataire perçoit une commission de 13% sur le montant de la location.

De plus pour chaque année civile il est versé une cotisation pour être adhérent Gîte de France. Pour 2025 elle s'élève à 400€.

L'année est divisée en 5 périodes selon les critères de Gîte de France: basse saison (B), moyenne saison (M), haute saison (H) et très haute saison (TH), vacances de Noël (Y) :

Saison	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine	Nuit supp.
B - Basse saison Du 04/01/2025 au 28/03/2025 Du 13/09/2025 au 17/10/2025 Du 08/11/2025 au 12/12/2025	490	490	590	690	790 / 860	790 / 860	790 / 860	100

**COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE**

M - Moyenne saison Du 29/03/2025 au 20/06/2025 Du 30/08/2025 au 12/09/2025 Du 18/10/2025 au 07/11/2025	490	490	590	690	790 / 990	790 / 990	790 / 1250	100
H - Haute saison Du 21/06/2025 au 11/07/2025 Du 16/08/2025 au 29/08/2025	490	490	590	690	990	990	990 / 1250	100
T - Très haute saison Du 12/07/2025 au 15/08/2025	-	-	-	-	-	-	1250	-
Y - Vacances de Noël Du 13/12/2025 au 02/01/2026	490	490	590	690	790 / 970	790 / 970	790 / 970	100

Mme La Maire mets aux voix cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité

Adopté à l'unanimité VOTANTS : <b>14</b> POUVOIRS : <b>3</b> POUR : <b>14</b> ABSTENTION : <b>0</b> CONTRE : <b>0</b>
---

**QUESTIONS DIVERSES**

● Mr Jean Marc PIOFFRET indique que la communauté de communes envisagerait de créer un poste de « communicant ». La communauté de communes ne pouvant supporter la charge financière de ce poste, les communes seront sollicitées afin de savoir si elles seraient intéressées par une mutualisation de ce poste.

Prochain Conseil le 24 janvier 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h 30.

La Maire,  
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance  
Sandrine CLAVEYROLAS